

Le Cateau



et vous

Conseil Municipal

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU 12 AVRIL 2024

- **Compte Administratif 2023**
- Participation de la Ville pour l'école St Joseph
- Voyage et bon d'achat des Aînés

- **Rénovation des vitraux de l'Abbatiale**
- **Demandes de subventions :**
pour l'école Curie, la ZAC des 4 Vaux et le cinéma

PRÉSENTS : André BIHANGOU, Françoise CAMPIN, Fabien CARPENTIER, Sylvie CLERC, Matthieu DAVOINE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Jean-Marc LEGRAND, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Pascal PANTEGNIES, Nathalie PINHEIRO, Stéphanie PLATEAUX, Didier PORCHERET, Michel RICHARD, Serge SIMEON, Chloé THEBERT, Dimitri VITASSE.

REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION : Angélique DEMARBAIX, Philippe ESTEVEZ, Agnès GABET, Marie-Christine LEUZIERRE, Brigitte REZGUI.

ABSENTS : Dominique COLEMAN, Angélique PLAQUIN.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

► Au Cateau-Cambrésis, à l'issue d'une analyse compte par compte, les résultats font apparaître :

Résultat d' INVESTISSEMENT reporté	207 674,72 €
Résultat de l'exercice	- 3 995 540,38 €
Contraction des Restes à réaliser (RAR)	439 234,42 €
TOTAL	- 3 348 631,24 € TTC (la ville a investi dans ses projets)
Excédent de FONCTIONNEMENT reporté	9 433 812,09 €
Résultat de l'exercice	1 400 078,38 €
TOTAL	+ 10 833 890,47 € TTC (la ville a fait des efforts pour économiser)
Disponible au 1^{er} Janvier 2024	7 485 259,23 €

► Au final, un total général disponible au 1^{er} janvier 2024 de + 7 485 259,23 €
(pour mémoire, en 2014 il était de 2,4 millions).

La ville du Cateau-Cambrésis dispose d'un budget de plus de 7 millions pour financer ses projets, sans recourir à l'emprunt.

Monsieur le Maire quitte la séance avant le vote du Conseil, comme le prévoit la législation.

Vote : **Unanimité**

Projets d'Investissement

Monsieur le Maire explique que l'excédent de cet exercice 2023 de 7,4 millions d'euros sera affecté en grande partie au financement :

- des **travaux de l'Abbatiale** pour 2024 et 2025 estimés aujourd'hui à 3,5 millions d'euros,
- aux travaux de la **nouvelle école Curie** d'un montant de 1,5 million d'euros
- et au lancement de la revitalisation du **quartier vert Schweitzer**.

Cet excédent permettra sans nul doute de **ne pas augmenter la fiscalité** sur le foncier bâti à venir sur les prochaines années, mais aussi **d'éviter le recours conséquent à l'emprunt** dont les taux sont aujourd'hui particulièrement élevés.

Dépenses de Fonctionnement

Entre 2022 et 2023, on constate une progression des dépenses de + 381 111 €. L'année 2023 a été marquée par une forte inflation et une nette augmentation des dépenses énergétiques. Le budget primitif 2024 anticipe un taux d'inflation d'environ 2,6%.

Il anticipe également une hausse des coûts du gaz (environ 30 000 €) et de l'électricité (environ 27 000 €) due à l'augmentation des taxes. Des efforts soutenus se poursuivront pour diminuer ces consommations.

Le budget primitif 2024 intègre une nouvelle hausse de la **contribution au SDIS** (Pompiers) de 15 000 €.

Il anticipe également une hausse de la subvention au **Centre Communal de Santé** (135 000 €) qui s'explique par la disparition de subventions versées les deux premières années d'activité. Notons que le CCS compte aujourd'hui plus de 1 000 patients.

Recettes de Fonctionnement

Entre 2022 et 2023, on constate une progression des recettes de + 280 445 €. L'année 2023 a été marquée par une forte progression des bases d'imposition (+ 7% par décision de l'Etat).

Le budget primitif 2024 est construit sur les bases suivantes :

- une progression des bases d'imposition directe locale est prévue par l'Etat à hauteur de + 3,8%. Ce qui, au vu des bases prévisionnelles 2024, engendrerait une progression d'environ **86 000 €** pour le produit de la Taxe du Foncier Bâti.

Le Budget primitif 2024 est construit sur les bases d'une baisse du taux TFB de 40,29% à 39% qui neutralisera l'effet de la hausse des bases 2024. La Ville du Cateau-Cambrésis renonce ainsi à cette progression envisagée de 86 000 €.

De la même manière, le produit de la Taxe d'Habitation sur **Logements Vacants et Résidences Secondaires** sera diminué d'environ 64 000 €, l'Etat ayant corrigé les bases d'imposition 2023 complètement erronées (par exemple, le cimetière était compté comme un logement vacant par l'Etat ! Ou encore le *Club House* du football et la *Chapelle du Bon Dieu*).

Notons que la ville du Cateau-Cambrésis n'a pas effectué d'augmentation d'impôts depuis 2001, ni d'emprunt depuis 2018. Monsieur le Maire précise que les efforts de gestion, maintenus depuis plus de vingt ans, ont permis d'optimiser ces résultats cumulés.

En conclusion Ces éléments nous conduisent à proposer un budget responsable autour de 4 principes :

► **Pilotage rigoureux des dépenses** de fonctionnement qui doit être maintenu, voire amplifié jusque 2025, pour faire face aux coûts énergétiques et à l'inflation. À cet effet, les services communaux continuent leurs réflexions pour trouver sans cesse de nouvelles pistes d'économie.

► **Modération fiscale** : pour la 22^{ème} année consécutive (depuis 2001), le taux de la taxe foncière ne sera pas augmenté. La Ville du Cateau-Cambrésis affirme et applique, une fois de plus, sa volonté de **ne pas augmenter les impôts locaux pour ses habitants**. Monsieur le Maire propose un gel des bases de la taxe foncière bâtie, à hauteur de 3,8 %, engendrant une perte de recettes pour la ville estimée à près de 86 000 €.

► **Endettement limité et stable**, la ville du Cateau-Cambrésis n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2018.

Elle se situe dans les communes les moins endettées dans la catégorie des moins de 10 000 habitants.

Elle entend poursuivre une **politique d'investissement soutenue, mais de façon raisonnée** à la hauteur de ses capacités financières, en protégeant toujours sa capacité d'autofinancement.

► **Maintien d'un haut niveau de services** pour les Catésiennes et Catésiens, mais aussi pour les habitants vivant dans les communes voisines qui viennent profiter de nos équipements sportifs et culturels.

PARTICIPATION POUR L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint-Joseph, la ville du Cateau-Cambrésis a l'obligation légale de participer aux frais de fonctionnement pour les élèves Catésiens scolarisés dans cette école.

La loi de 2019, « Pour une école de la confiance », a abaissé l'âge de la scolarisation obligatoire à 3 ans.

Ainsi, la ville doit verser une participation pour les **élèves Catésiens des classes**

élémentaires et maternelles.

Chaque année, nous recalculons le coût moyen d'un élève de chacun de ces deux niveaux, en prenant en compte :

- nos charges d'exploitation
- charge du personnel de nettoyage
- ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)
- fournitures scolaires
- eau et assainissement
- contrat photocopieuse, ascenseur, extincteur, assurances

- entretien des bâtiments
- connexion internet
- **facture énergétique** :
2021 : 85 € / enfant
2022 : 150 € / enfant
2023 : 205 € / enfant.

(les frais d'encadrement pour la cantine, la garderie matinale, le périscolaire de fin de journée étant des choix communaux, ces montants ne sont pas repris dans le calcul).

Il est proposé de porter ces subventions à hauteur de :

- pour un enfant Catésien en **maternelle** : **1 240,32 €** soit 19 845 € pour les 16 enfants du Cateau-Cambrésis.
- pour un enfant Catésien en **élémentaire** : **452,49 €** soit 12 670 € pour les 28 élèves Catésiens.

Vote : 6 Abstentions, 21 Pour

VOYAGE ET BON D'ACHAT DES AÎNÉS

Chaque année, la ville du Cateau-Cambrésis organise un voyage pour nos Aînés. Cette année, le **30 Mai 2024**, nos Seniors pourront visiter la **confiserie Afchain** à Cambrai puis partager des moments d'échange lors du **repas à Paillencourt**, moyennant une participation :

- 10 € pour les participants au voyage ayant 63 ans ou plus,
- 43 € pour les conjoint(e)s accompagnant(e)s, n'ayant pas atteint l'âge de 63 ans mais souhaitant profiter du voyage.

Le montant de cette participation comprend le repas et la visite. À savoir : les participations financières demandées seront dues pour toute personne inscrite qui serait absente le jour du voyage **sans justificatif médical**.

Les Seniors ne souhaitant pas participer au voyage recevront automatiquement, comme l'année précédente, un bon d'achat de 35 € en fin d'année à valoir dans un commerce catésien participant à l'opération.

Pour recevoir ce bon d'achat de Noël, il faut :

- avoir 63 ans ou plus
- habiter la ville du Cateau-Cambrésis depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours,
- être inscrit sur les listes électorales, ou être référencé par le service Seniors de la ville si vous ne votez pas
- en cas de décès, le bon d'achat ne sera remis ni au conjoint, ni à une tierce personne.

Vote : **Unanimité**

RÉNOVATION DES VITRAUX DE L'ABBATIALE

Dans le cadre du vaste chantier de rénovation de l'Abbatiale, la DRAC **Direction Régionale des Affaires Culturelles** nous avait octroyé une subvention de **600 000 €** chaque année, pendant 3 ans.

Or, dès la deuxième année, la DRAC **modifie sa subvention pour ne proposer que 532 709 €**.

DÉPENSES HT		RECETTES	
- Travaux	1 065 418,37 €	- DRAC	532 709,00 €
		- DSIL	130 104,00 €
		- Département	182 000,00 €
		- Autofinancement Ville	220 605,37 €
TOTAL	1 065 418,37 €	TOTAL	1 065 418,37 €

Par ailleurs, le Conseil Régional a récemment créé une « **Aide à la restauration du patrimoine protégé** ». À ce titre, la Ville a déposé un dossier pour soutenir le financement de la **rénovation des vitraux** de notre Abbatiale, ainsi que des avenants concernant menuiserie, charpente et l'échafaudage.

Le premier avenant concernant les **vitraux s'élève à 566 907,78 € HT**. La ville du Cateau-Cambrésis remplit tous les critères d'éligibilité à cette subvention, soit environ 50 % du montant des travaux.

Vote : **Unanimité**

DEMANDES DE SUBVENTIONS

► Nouvelle école Curie

La ville du Cateau-Cambrésis a acté en 2023 la démolition de l'ancienne école Curie et la construction d'un tout nouvel établissement sur le même terrain.

Pour mener à bien ce projet, la commune a bénéficié du soutien financier de l'Etat, par une

subvention DSIL - *Dotation de Soutien à l'Investissement Local* - de 300 090 € correspondant à 16 % du coût de l'opération totale.

Dans le cadre du dispositif 2024 d'Aides du Département permettant le financement de projets communaux, notamment

l'**Aide Départementale aux Villages et Bourgs**, la ville du Cateau-Cambrésis sollicite une subvention de 300 000 € (montant maximum de subvention) auprès du Département du Nord, d'après le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES	
- Déconstruction	236 520 €	- Subvention Etat DSIL (16 %)	300 090 €
- Construction	1 564 210 €	- Subvention Département ADVB (16 %)	300 000 €
- Maîtrise d'Oeuvre	32 760 €	- Autofinancement Ville (67 %)	1 241 772 €
- Contrôle Technique	6 330 €		
- Mission CSPS	2 042 €		
TOTAL	1 841 862 €	TOTAL	1 841 862 €

Vote : Unanimité

► Aménagement de liaisons douces sur la ZAC des 4 Vaux

Monsieur le Maire présente, pour les travaux de liaisons douces (obligatoires à réaliser entre la Ville et la ZAC), des demandes de subventions complémentaires du Département :

DÉPENSES HT		RECETTES	
- Montant total prévisionnel de l'opération	173 960,77 €	- Dispositif de la politique cyclable départementale	8 951,00 €
(dont montant des travaux éligibles à la participation du Département)	143 134,80 €	- Dispositif des amendes de Police	30 731,67 €
		- Dispositif de la sécurisation en agglomération	30 606,50 €
		- Autofinancement Ville	103 671,60 €
TOTAL	173 960,77 €	TOTAL	173 960,77 €

La Ville sollicite une participation financière du Département de 70 289,17 € sur le montant des travaux éligibles aux trois dispositifs (143 134,80 €).

Vote : Unanimité

► Travaux du cinéma municipal *Le Sélect*

Après des infiltrations d'eau, des travaux de réfection de toiture ont été effectués au cinéma. Monsieur le Maire sollicite une subvention auprès du CNC, **Centre National du Cinéma** :

DÉPENSES HT		RECETTES	
- Réfection toiture	17 227,62 €	- Fonds de soutien du CNC	17 741,00 €
- Doublages et faux-plafonds	10 325,00 €	- Autofinancement Ville	9 811,62 €
TOTAL	27 552,62 €	TOTAL	27 552,62 €

Vote : Unanimité